

REPUBLIC OF CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE DATCHEKA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

DATCHEKA'S COUNCIL

GENERAL SECRETARY

DECISION MUNICIPALE N° /DM/SG/C/DTKA/ 2023
PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS AUX ENTREPRISES

Le Maire de la Commune de Datcheka,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;

Vu le décret n°93/321 du 25 novembre 1993, portant création de la Commune de Datchéka ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'arrêté n°000367/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février dans la Commune de Datcheka, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême Nord.

Vu l'Arrêté conjoint n°000031/AC/MINDDEVEL/MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°000000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instruction relative à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour

Vu la Lettre-Circulaire N°00000192/LC/MINFI du 06 Janvier 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2023 ;

Vu l'instruction conjointe N°19/000028/JC/MINFI/MINDEVEL du 07 octobre 2019 portant nomenclature des pièces justificatives des opérations budgétaires et comptables des CTD ;

Vu la décision municipale n° 06/DM/SG/C/DTKA du 23 avril 2020 constatant la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Datcheka ;

Considérant la lettre N°01/C-DTKA/CIPM/2023 du 03/04/2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Datcheka ;

Considérant le budget communal de l'exercice 2023 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont adjudicataires des marchés relatif aux :

- Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N° 01/2023/AONO/C-DTKA/CIPM/AI du 27 février 2023, lancé en procédure d'urgence, pour la réalisation d'un forage équipé de PMH dans la localité de GOLOMPOUI (lot 1) et de TA'ALA (lot 2) dans la Commune de Datcheka ;

- Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N° 02/2023/AONO/C-DTKA/CIPM/AI du 27 février 2023, lancé en procédure d'urgence, pour à la construction d'un forage maraîcher à énergie solaire à GANGALANG dans la Commune de Datcheka ;
- Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N° 03/2023/AONO/C-DTKA/CIPM/AI du 27 février 2023, lancé en procédure d'urgence, pour les travaux d'éclairage public par seize (16) lampadaires dans la Commune de Datcheka;

Conformément au tableau ci-dessous

N°	Entreprises	N° AVIS	Travaux	Localités	Montants corrigés TTC en FCFA	Délais d'exécution
1	Ets BAKARI FILS	01/2023/AONO/C-DTKA/CIPM/AI	Réalisation d'un forage équipé de PMH dans la localité de GOLOMPOUI	GOLOMPOUI (lot 1)	8 000 000	03 Mois
			Réalisation d'un forage équipé de PMH dans la localité de TA'ALA	TA'ALA (lot 2)	8 000 000	03 Mois
2	AMNE GROUP SARL	02/2023/AONO/C-DTKA/CIPM/AI	construction d'un forage maraîcher à énergie solaire à GANGALANG	GANGALANG	29 506 111	03 Mois
3	Ets BAKARI FILS	03/2023/AONO/C-DTKA/CIPM/AI	Travaux d'éclairage public par seize (16) lampadaires dans la Commune de Datcheka	EP SOUKOUMKAYA	19 999 980	03 Mois

Article 2 : Les Directeurs des Entreprises adjudicataires évoquées à l'article 1^{er}, doivent sous huitaine, passer à la Mairie de Datcheka signer la Lettre Commande du marché considéré.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée puis communiquée partout ou besoin sera./.

Datchéka, le 05 Avril 2023

Ampliation :

-PREFET/MD/YGA
 - CHEF D'ANTENNE ARMP/MRA ;
 -DDMINMAP/YGA ;
 -DDMINDEVEL/YGA ;
 -PRÉSIDENT CIPM/DTKA;
 -INTERESSES ;
 -ARCHIVES/CHRONO.

